

Compléments au dossier d'examen au cas par cas concernant le projet d'aménagement paysager de la Fontaine Henri IV à Fontaine-Française (21)

Porteur de projet : Mairie

15/02/2024 : Demande de complément

20/02/2024 : réception compléments

Compléments d'informations

● Autorisation de défrichement :

L'ONF, maître d'œuvre du projet, a eu des échanges avec Monsieur BUSSY Emeric, de la DDT21, au sujet de la demande d'autorisation de défrichement (voir en PJ). Il nous a donné la procédure à suivre. Le projet est bien soumis à une autorisation de défrichement mais, pour pouvoir faire une demande d'autorisation de défrichement à la DDT, il nous est demandé de fournir « la décision de l'autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact après examen au cas par cas ». Une fois que l'autorité en charge du cas par cas aura rendu sa décision, nous l'inclurons dans le dossier de demande d'autorisation de défrichement.

L'historique du site (déperissement des frênes sur le site, coupes sanitaires pour protéger le monument historique) apparaît dans les rubriques 4.1 et 4.2 du CERFA (voir ligne au-dessus). Il y avait historiquement des frênes chararosés qu'il a fallu abattre en urgence à la suite de la chute de l'un d'entre eux sur le monument historique (fontaine Henri IV). Après rendu de la décision de l'autorité en charge du cas par cas, nous ferons une demande d'autorisation de défrichement *à posteriori*. Si besoin, nous vous laissons contacter Monsieur BUSSY Emeric de la DDT21 qui est au fait du dossier.

Sur les parcelles ZM 16 et ZM 19, environ 5 750 m² de surface a été exploitée à l'automne/hiver 2022 (frênes chararosés). Le projet d'aménagement prévoit la plantation d'un verger et d'arbres forestiers adaptés au sol du site assez humide.

Sur la parcelle ZM 20, afin d'éviter aux visiteurs de traverser la route départementale très dangereuse et de permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder plus facilement au site, nous envisageons l'aménagement d'un parking d'une dizaine de places. Il s'agirait donc de défricher sur une surface de 210 m².

Vous trouverez un plan des parcelles cadastrales du site et des surfaces déjà défrichées et à défricher.

● Surface du boisement et plan :

Comme stipulé sur le plan du projet d'aménagement, les parcelles ZM 16 et ZM 19 seront reboisées sur environ 5 750 m² avec une ripisylve composée d'aulnes et de saules de variétés locales, des haies bocagères avec des espèces locales, un verger avec des fruitiers adaptés au sol relativement humide du site ainsi que des arbres forestiers adaptés au sol du site. La volonté de la commune n'est

pas de revenir à un état boisé dense mais plutôt aéré (projet de plantation d'arbres fruitiers et d'essences forestières espacés ayant une plus-value sur le plan paysager pour mettre en valeur la fontaine Henri IV – projet validé par l'Architecte des Bâtiments de France).

● **Impact sur la zone humide :**

Nous ne touchons pas au cours d'eau, hormis un nettoyage des bois et souches qui l'encombrent et des déchets éventuels, et un débroussaillage manuel de celui-ci. Nous avons négocié avec la police de l'eau (voir échanges de mail) pour mettre en place des passerelles bois courbes qui respectent la loi sur l'Eau et les attentes de la commune qui sont de rendre le site accessible aux personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, comme stipulé dans le point plus haut, nous allons recréer par plantation, sur toute la longueur du cours d'eau une ripisylve composée de saules et d'aulnes de variétés locales. La zone anciennement boisée dévastée suite au dépérissement sera replantée sous forme de verger, de parc boisé, et de haies composées d'essences locales. Le terrain sera entretenu par tonte dans la partie parc et par fauche annuelle dans la partie verger, il n'y aura pas de terrassements modifiant la topographie des lieux, et le verger aura une vocation pédagogique, conservatoire (espèces anciennes) et environnementale, sans objectif de production, et donc sans traitement fongicide ou insecticide.

● **Document d'urbanisme en vigueur et zonages :**

La commune de Fontaine-Française n'a pas de PLU mais une carte communale (voir PDF). Nous vous transmettons également un plan du périmètre Bâtiments de France.